



heures modifiées sans mon accord

Par **Sylviadelimas**, le **15/06/2019** à **09:44**

Bonjour, j'ai un contrat de 5 h semaine , lundi 16h30 18h , mercredi 16h30 18h30, vendredi 16h30 18h. Ma patronne depuis une quinzaine me demande de decaler mes heures d'une heure voir de raccourcir la durée. Que me doit-elle au juste ? cordialement

Par **morobar**, le **15/06/2019** à **10:46**

Bonjour, Elle doit respecter intégralement les horaires indiqués au contrat, car s'agissant d'un temps partiel, impossible de modifier le planning sans risquer des conséquences sur un autre contrat à temps partiel. Mais tout est possible avec votre accord.